

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 04/12/20

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 décembre 2020

sous la Présidence de Madame AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Martine AUBRY, Monsieur Roger VICOT, Monsieur Franck GHERBI, Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Arnaud DESLANDES, Madame Charlotte BRUN, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Marie-Pierre BRESSON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Anissa BADERI, Monsieur Sébastien DUHEM, Madame Sylviane DELACROIX, Monsieur Akim OURAL, Madame Estelle RODES, Monsieur Franck HANOI, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Jean-Claude MENAULT, Madame Alexandra LECHNER, Monsieur Arnaud TAISNE, Madame Sarah SABE, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Marielle RENGOT, Monsieur Olivier CAREMELLE, Madame Anne GOFFARD, Monsieur Valentin MARTIN, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Julien PILETTE, Madame Karine TROTTEIN, Madame Johanne GOMIS, Madame Claire MOUNIER-VEHIER, Monsieur Eddie JACQUEMART, Madame Camille STIEVENARD, Madame Justine RATELADE, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS, Madame Christelle LIBERT, Monsieur El Madani OULKEBIR, Madame Marion GAUTIER, Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Jérôme PIANEZZA, Monsieur Hakim AGOUNI, Madame Delphine BLAS, Monsieur Stéphane BALY, Madame Stéphanie BOCQUET, Monsieur Maroin AL DANDACHI, Madame Faustine BALMELLE, Monsieur Xavier BONNET, Madame Julie NICOLAS, Madame Mélissa CAMARA, Monsieur Frédéric LOUCHART, Madame Nathalie SEDOU, Monsieur Maël GUIZIOU, Monsieur Joe DABIT, Madame Violette SPILLEBOUT, Monsieur Ali DOUFFI, Madame Ingrid BRULANT FORTIN, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Vanessa DUHAMEL, Monsieur Bernard CHARLES.

Pouvoirs : Madame Beverley JOLIET a donné pouvoir à Monsieur Franck GHERBI, Monsieur Emmanuel CAU a donné pouvoir à Madame Julie NICOLAS.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **11 décembre 2020**Délibération n° **20/564**

OBJET

Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP) 2021, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

Premier rapport d'orientations budgétaires du mandat, la présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026, fondé sur l'objectif, dans un contexte de forte incertitude, de faire de notre Ville une référence du mieux vivre social et écologique, en la rendant plus apaisée et durable et en favorisant l'inclusion sociale.

Pour y parvenir, une importante transformation sera mise en œuvre, pour s'adapter au changement climatique, en recherchant l'atténuation de ses effets, à travers notamment la conception de nos espaces verts et publics, l'aménagement, l'habitat, ou encore la mobilité, et ce, au profit de toutes les catégories sociales et toutes les générations.

C'est ainsi que les portes d'entrée dans la Ville, les grands axes de circulation et les principales places bénéficieront d'une métamorphose paysagère d'envergure, menée en lien avec les habitants et les riverains, consultés pour chaque projet.

Des actions seront poursuivies pour des déplacements plus faciles et moins polluants, à travers notamment l'extension des piétonisations temporaires, la volonté d'accorder plus de place aux piétons et aux cyclistes ou encore de favoriser un usage limité et plus vertueux de la voiture.

Pour réduire de moitié notre empreinte carbone bien avant 2030, les quartiers anciens dégradés seront transformés en quartiers durables. Les friches seront réaménagées pour faire renaître une vie citadine avec davantage de nature.

Toutes ces actions seront renforcées par des politiques sociales innovantes et généreuses, concourant à la lutte contre les inégalités.

D'un point de vue budgétaire, la démarche d'élaboration d'un budget climatique se met en place avec la création d'un outil d'aide à la décision qui permet d'analyser l'impact des politiques publiques et projets municipaux sur le climat.

Toutes ces ambitions s'inscrivent dans le contexte de la grave crise sanitaire à laquelle chacun doit faire face. Le contexte particulier lié à la pandémie qui a profondément impacté le budget 2020 n'épargnera sans doute pas l'année 2021. Forte de l'expérience passée et grâce à un bilan financier 2019 très positif, la Ville a préservé les grands équilibres 2020 et anticipe pour 2021 une recherche encore plus active des modes de financement (subventions, partenariats, stratégie patrimoniale et financière sur l'investissement...).

Enfin, conformément à nos engagements du mandat, les taux de la taxe foncière, seuls leviers fiscaux pour la Ville désormais, resteront inchangés en 2021.

Néanmoins, l'exigence de tenir un débat éclairé sur les orientations pluriannuelles budgétaires se heurte à des difficultés inconnues jusqu'ici. En effet, la crise sanitaire que nous traversons, et qui est d'abord un drame humain, impacte déjà et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale, nationale, régionale, locale dans des proportions difficiles à appréhender. Personne pour l'heure n'est capable de chiffrer avec certitude l'impact de la crise sanitaire, ses répercussions sociales, économiques et financières, en l'occurrence sur les budgets de l'Etat et des collectivités territoriales

Chacune et chacun comprendra donc que l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. La situation financière de la commune ne peut désormais être anticipée avec certitude du fait des bouleversements induits par la crise sanitaire toujours en cours et de ses nombreuses incidences.

Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget Primitif (BP) 2021. Elles ne préjugent pas des décisions qui pourront être prises dans le cadre de la crise sanitaire dont on ignore encore la durée et l'ampleur des effets sur l'économie, ni des évolutions du projet de la loi de finances 2021 actuellement en cours de discussion.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 comprend trois axes majeurs pour les collectivités locales :

- le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production ; pour la Ville de Lille le budget dédié se chiffre à plus de 65 M€ pour le mandat. Il s'articule autour de la métamorphose paysagère de Lille et notre politique de transition écologique pour aller vers une Ville bas carbone. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous sommes toujours dans l'attente de la part de l'Etat des enveloppes qui seront effectivement dédiées à la Ville de Lille, ce qui est une condition impérative de réalisation des opérations proposées ;
- la stabilisation des dotations ;
- la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

L'adoption définitive du projet de loi de finances est attendue pour la fin du mois de décembre. La construction budgétaire 2021 en tiendra compte, de même que du contexte sanitaire inédit actuel.

Le rapport sur les orientations budgétaires est complété de deux annexes, sur le développement durable d'une part, et sur la situation en matière d'égalité homme – femme d'autre part, qui montrent, chacune à leur manière, combien la transition écologique et la justice sociale sont indissociables à Lille

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce document sera rendu public sur le site de la Ville de Lille (www.lille.fr) pour que tous les citoyens qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2021.

- A/ Le contexte économique international : une incertitude générale quant au retour d'un niveau normal d'activité
- B/ Le contexte économique national : un recul historique de l'activité en 2020 et une croissance attendue des faillites en 2021
- C/ Le contexte économique local
- D/ L'impact de la politique monétaire de la zone euro : des taux d'intérêt toujours avantageux.
- E/ L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques locales

II/ Des marges de manœuvre affectées par la crise mais la situation financière solide de la Ville permet de préserver l'avenir.

- A/ Les ressources humaines maîtrisées.
- B/ Des indicateurs financiers 2020 préservés.

III/ Les grands défis du mandat pour une Ville socialement juste et écologiquement forte.

- A/ Nos objectifs du mieux vivre social et écologique.
- B/ portés par une stratégie financière soutenable.

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2021.

L'année 2020 marquera les esprits et notre Histoire. Le virus COVID19 aura infecté des millions de personnes et affecté l'économie de l'ensemble des pays de la planète.

Pour y faire face, les banques centrales ont adopté des mesures d'assouplissement historiques afin de sauvegarder la liquidité des systèmes financiers internationaux et les Etats ont mis en place des plans de relance pour sauvegarder l'emploi. L'Union Européenne a élaboré un plan historique de 750 milliards d'euros avec la possibilité de mutualiser la dette.

L'année 2020 devait être une année de consolidation. Elle s'avère être une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des inégalités, la crise ne touchant pas uniformément ni tous les secteurs de l'économie, ni tous les territoires.

Les politiques monétaires toujours accommodantes favorisent le maintien de taux d'intérêt bas pour parer à la crise et ce afin de garantir le financement de l'économie réelle.

A/ Au niveau international : une incertitude générale quant au retour d'un niveau normal d'activité

« Un rebond insuffisant de l'activité mondiale »

Après un effondrement en 2020 (-3,7 %) lié à la pandémie, les prévisions du FMI indiquent que la croissance mondiale reviendrait en 2021 (4,6 %) (prévisions à septembre 2020 du FMI, reprises par ARKEA). Cependant, cette hypothèse est très incertaine car elle dépend de l'évolution de la propagation du virus et de ses conséquences.

« Une crise inégalitaire ? »

L'impact de la pandémie est considérable s'agissant des ménages à bas revenus et devrait conduire à un accroissement des inégalités en particulier dans les pays émergents en raison de la part du travail informel dans ces économies. En mai 2020, l'organisation internationale du travail (OIT) signalait que la pandémie avait un impact dévastateur sur près de 1,6 milliard de travailleurs informels qui ont basculé du fait du confinement dans l'extrême pauvreté.

« Les dettes nationales explosent »

2020 marque également un tournant dans l'approche de l'endettement. Pour faire face au choc sanitaire, les pays se sont endettés avec le soutien des banques centrales.

La barre symbolique de 100 % du PIB, qui a pourtant longtemps servi de référence en matière de surendettement sera allègrement franchie par de grandes économies (Espagne, France, Royaume-Uni), qui en rejoignent ainsi d'autres (Etats-Unis, Japon) souvent identifiées jusqu'ici comme fragiles par les marchés (Italie, Grèce notamment).

La dette explose aussi **pour les acteurs privés et notamment les entreprises**. Les entreprises américaines, qui ont davantage recours aux émissions obligataires, ne se sont en particulier jamais autant tournées vers les marchés, quel que soit leur notation. **L'appétit des**

investisseurs pour les actifs en catégorie spéculative croît par ailleurs. Les taux d'intérêts ajustés de l'inflation sont donc proches de zéro, voire négatifs pour les entreprises les mieux notées. En Zone euro, les entreprises ont davantage recours au canal du crédit. Au sein des grandes économies, les entreprises françaises figurent parmi les plus endettées faisant in fine peser un risque sur les prêteurs, à savoir les banques. **Si la maturité des émissions de dette a tendance à augmenter en moyenne et à des taux toujours plus bas, réduisant le risque de solvabilité des émetteurs, ce n'est pas le cas du crédit.** 40 % des crédits octroyés en 2020 ont une maturité inférieure à 5 ans, contre 15 % en 2019.

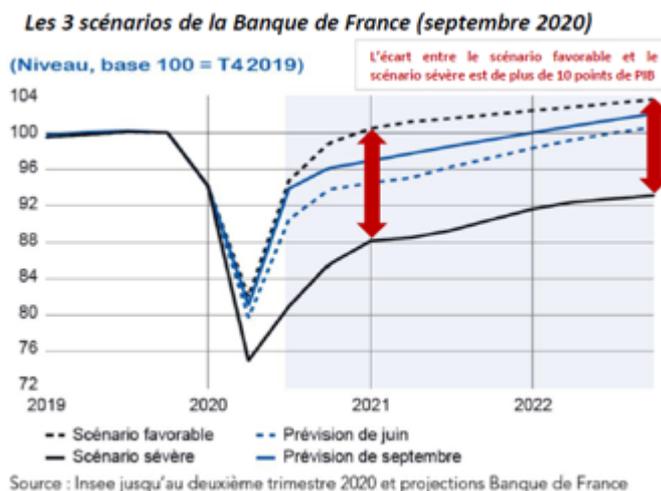
Dans la zone euro, des incertitudes demeurent sur le déblocage effectif des fonds du plan de relance.

Conséquence de la reprise de la pandémie de Covid-19 en Europe, les économistes de la Commission européenne prévoient désormais une chute du produit intérieur brut en 2020 de 7,4 % à l'échelle des Vingt-Sept, suivie d'un rebond de 4,1 % en 2021. Ces estimations, datant d'octobre, pourraient être revues à la baisse en raison des restrictions sanitaires plus fortes que celles prises en compte, avec une possible baisse du PIB de la zone euro de 8,5 % en 2020 et 2,75 % en 2021.

C'est en Espagne et en France que la baisse du PIB a été la plus forte. La dynamique économique des prochains mois reste très incertaine. La crainte des ménages face à la hausse des licenciements et le gel des embauches et des entreprises vis-à-vis des risques économiques et sanitaires, peut conduire à une prolongation des reports ou annulations des projets d'investissement. Dans ce contexte, le plan de relance et la politique monétaire accommodante de la BCE sont nécessaires pour soutenir une reprise de l'activité qui ne peut être envisagée que comme très progressive.

B/ Au niveau national : un recul historique de l'activité en 2020 et une croissance attendue des faillites en 2021

L'Insee estimait en septembre 2020 que le produit intérieur brut (PIB) devrait stagner au dernier trimestre 2020, marquant un coup d'arrêt après le fort rebond du troisième trimestre (+16 %). L'Institut national de la statistique prévoyait jusqu'ici une récession de 9 % pour l'ensemble de l'année, quand le gouvernement tablait, lui, sur une chute du PIB de - 10 %, revue depuis à - 11 %. Le PIB « *resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant crise* », soit sans progrès depuis l'été, évaluait l'Insee. Néanmoins, un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait provoquer une nouvelle contraction du PIB pour le quatrième trimestre. La banque ARKEA pour sa part projetait déjà en septembre une aggravation du nombre de faillites d'entreprises d'ici la fin 2020.



Depuis, l'aggravation de la crise sanitaire a conduit à actualiser les projections économiques à la baisse. De ce fait, la Banque de France pour sa part a présenté plusieurs scénarios en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires. Son scénario le plus sévère, associé à un deuxième confinement durable, table sur un niveau d'activité sensiblement inférieur au niveau d'avant crise, avec une croissance en chute de 16 % en 2020, suivi d'un rebond en 2021 assez modeste (+6 %). Le rattrapage du niveau d'activité avant crise sanitaire ne serait en réalité que très progressif dans le temps.

Pic de chômage au premier semestre 2021

La Banque de France estimait en septembre 2020 que 825 000 emplois vont être détruits cette année, avant que l'économie ne recrée 125 000 postes l'an prochain et 600 000 en 2022. Le taux de chômage devrait atteindre un pic autour de 11 % au premier semestre 2021 et ne repasserait sous le seuil de 10 % que dans le courant de l'année 2022. Le reconfinement décidé le 30 octobre risque malheureusement d'aggraver ces prévisions.

Un premier bilan de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) sur les huit premiers mois de pandémie permet de prendre la mesure de la crise sociale en cours. Si l'on regarde les déclarations des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), en cumul depuis le 1^{er} mars, environ 62 000 ruptures de contrats de travail ont été planifiées, soit près du triple par rapport à la même période en 2019. A cela s'ajoutent les licenciements pour motif économique hors plan social – environ 4 000. Ils ont eu lieu neuf fois sur dix dans des entreprises de moins de dix salariés, ce qui signifie que qu'il n'est pas garanti que ces emplois puissent être recréés, du moins sous cette forme. Une hypothèse avancée par plusieurs économistes est que la crise actuelle accentue la mutation de l'économie (via le numérique, en particulier) et du marché du travail, avec le risque d'accroître aussi l'inégale répartition des richesses.

Cette mutation de l'économie pourrait encore s'accroître d'ici la fin de l'année.

Un déficit public aggravé par le reconfinement décidé à compter du 30 octobre et des perspectives économiques et sociales de plus en plus pessimistes

L'aggravation de la situation sanitaire a conduit en France, comme dans d'autres pays européens, à prendre de nouvelles mesures restrictives. Le reconfinement décidé le 30 octobre a profondément modifié à nouveau la vie quotidienne et l'activité économique : fermeture des commerces non essentiels, des gymnases, des piscines ; fin de l'accueil du public dans les

musées, les salles de spectacle et les établissements culturels, obligation pour les entreprises de développer le télétravail, prolongation des dispositifs de chômage partiel ...

Le reconfinement et la gestion de la crise sanitaire devraient aussi peser sur les finances publiques. Selon le gouvernement, la dette publique devrait atteindre 119,8 % du PIB à fin 2020, soit un niveau jamais vu. Le déficit public devrait s'aggraver du fait du reconfinement jusqu'à atteindre 11,3 % du PIB. Les nouvelles prévisions du gouvernement fin octobre tablaient sur un nouveau recul de la croissance française avec une baisse du PIB estimée désormais à - 11 % pour 2020. D'ici à fin 2020, l'assurance chômage pourrait être amenée en France à indemniser plusieurs centaines de milliers de personnes supplémentaires par rapport à fin 2019.

Avec plusieurs semaines d'arrêt quasi total de l'activité économique lors du premier confinement, le nombre de chômeurs a enflé, et reste loin du retour à la normale. Le volume de personnes sans emploi reste supérieur à fin octobre 2020 de 8,8 % au niveau atteint en 2019 (source DARES). Le chômage a baissé au troisième trimestre, après une forte hausse pendant le confinement, mais cette relative amélioration reste très fragile et ne tient pas compte à fin octobre des effets du reconfinement.

C/ Au niveau local

1) Conjoncture économique 2020 dans les Hauts-de-France

Selon la dernière étude de la Banque de France, après quatre mois de progression, l'activité économique régionale a marqué le pas en septembre.

Dans l'industrie, la production a fléchi dans l'ensemble, en dépit d'une hausse des volumes, notamment dans la métallurgie, le bois-papier-imprimerie et le textile-habillement-chaussure. À court terme, la faiblesse des carnets de commandes laisse augurer, pour les industriels interrogés, une quasi stabilité des volumes de production.

Dans les services marchands, l'activité et la demande ont stagné dans presque tous les secteurs, hormis dans l'information-communication et le travail temporaire où elles ont encore progressé. Pour octobre, les chefs d'entreprise anticipaient déjà une baisse significative des prestations.

Affectée fortement par la crise sanitaire du COVID-19 durant le deuxième trimestre, l'activité dans le bâtiment et les travaux publics s'est vivement redressée au cours du troisième trimestre. Pour autant, les carnets de commandes apparaissent insuffisamment garnis. Pour le dernier trimestre 2020, à l'exception des travaux publics, c'est au mieux une stagnation de l'activité qui était anticipée par l'ensemble des chefs d'entreprise. *[Source : « La conjoncture en région Hauts-de-France » Banque de France Septembre 2020.]*

En comparaison avec les autres régions françaises, l'activité économique des Hauts-de-France ne s'est pas sensiblement démarquée face à la crise. Deux secteurs ont néanmoins tiré les performances économiques régionales et notre moyenne vers le bas ; le secteur automobile tout d'abord, qui emploie 50 000 personnes dans la région et qui a été contraint de fermer l'ensemble de ses sites de productions, l'industrie aéronautique et ses 10 à 12 000 salariés dans un second temps.

2) Le marché de l'emploi régional

Les indicateurs relevés en fin d'année 2019 étaient optimistes et reflétaient une situation plutôt favorable sur le marché de l'emploi dans la région des Hauts-de-France.

La mise en place du confinement dès le 16 mars 2020 a fortement impacté l'économie française. La région Hauts-de-France est largement touchée par cette régression. Ainsi, sur les 3 derniers mois, les effectifs salariés privés ont baissé de 2,7 % (- 39 000 postes). A fin juin 2020, l'emploi privé régional retrouve un niveau comparable à celui de fin juin 2016, soit quatre ans auparavant.

Après - 2,6 % au 1^{er} trimestre, les effectifs salariés privés baissent encore de 0,4 % (- 6 240 postes) entre fin mars et fin juin 2020 dans la région. L'intérim connaît une hausse de 20 % de ses effectifs sur 3 mois, après une chute de près de 40 % au 1^{er} trimestre.

Les mesures gouvernementales mises en place afin de préserver l'emploi (recours au chômage partiel, arrêts maladie) impactent largement la masse salariale versée sur plus de la moitié du trimestre. Celle-ci connaît une baisse historique par rapport au 1^{er} trimestre 2020 (- 15,5 % en région et - 15,8 % en France). »

[Source : Stat'Ur Hauts de France, conjoncture 2^{ème} trimestre, URSSAF 2020]

A l'heure où le présent rapport est rédigé, nous ne disposons pas encore de données sur l'impact du reconfinement sur le marché de l'emploi régional.

3) Les perspectives d'ici fin 2020 anticipées par les entreprises dans les Hauts de France

Selon une étude menée fin septembre auprès de 2400 dirigeants régionaux par la CCI, **la trésorerie reste fragilisée pour 28 % des entreprises**. Pour la fin de l'année, les dirigeants sont pessimistes pour leurs perspectives d'activité. Ils sont majoritaires (38 %) à anticiper une détérioration de leurs commandes. Preuve d'une reprise frileuse, **58 % des dirigeants ayant des projets d'investissements envisageaient de les reporter** en raison des incertitudes liées au contexte de crise sanitaire. Malgré les mesures de soutien et le plan de relance, **près d'1 dirigeant sur 2 anticipait des difficultés de financement dans les 3 prochains mois**.

D/ L'impact de la politique monétaire de la zone euro : des taux d'intérêt toujours avantageux

La Banque centrale européenne a agi rapidement et fortement pour parer à la crise et éviter toutes tensions sur la dette souveraine des pays de la zone euro. Elle a ainsi de nouveau assoupli sa politique monétaire en augmentant la taille de son bilan et en apportant de la souplesse au secteur bancaire, afin qu'il assure le financement de l'économie réelle. A moyen terme, la Banque centrale devrait conserver une approche flexible et garder son biais ultra-accommodant.

Du côté des taux courts, les taux directeurs resteront à leurs niveaux actuels (**taux de refinancement à 0 %**, taux de dépôt à -0,50 % et facilité de prêt marginal à 0,25 %), jusqu'à ce que les perspectives d'inflation convergent vers la cible proche mais inférieure à 2 %).

Ainsi, les taux d'intérêt se maintiennent toujours à des niveaux historiquement bas au moins jusqu'en 2023, ce qui soutient la demande interne des ménages et reste très favorable aux collectivités locales qui bénéficient de ce fait de conditions de financement peu onéreuses.

Cependant les effets collatéraux négatifs des taux bas sont de plus en plus visibles. Un consensus commence à se former entre institutions internationales et banques centrales sur la nécessité d'utiliser la politique budgétaire pour soutenir la demande dans un contexte de faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt.

E/ L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques locales

Les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive risquent encore de perdurer, engendrant de nouvelles dépenses sociales ou sanitaires : allocations individuelles de solidarité, aide aux familles en difficulté, adaptation des équipements publics, financement des évolutions d'usages induites par les circonstances telles que l'adaptation des mobilités ou le développement du travail à distance. De même les recettes sont fortement impactées. En 2020, les finances locales subissent une baisse de recettes fiscales (5,2 milliards d'euros), une baisse des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par le confinement (-2,3 milliards d'euros) et des surcoûts liés à la crise sanitaire. Selon le rapport Cazeneuve, les pertes nettes des recettes, toutes collectivités confondues, devraient atteindre 5 milliards d'euros...

Cette crise sanitaire dégradera fortement l'autofinancement des collectivités locales en 2020 dont les conséquences perdureront jusqu'au 1^{er} semestre 2021 au moins.

En outre, le bouleversement fiscal provoqué par la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement, mais aussi désormais – sous réserve de sa validation par le législateur - la réduction des impôts dits « de production », modifie en profondeur deux des éléments-clefs des stratégies financières locales élaborées depuis la décentralisation : le lien entre impôts locaux et territoires et la possibilité d'user d'un levier fiscal.

La Cour des comptes publiera en décembre 2020 le second fascicule de son rapport annuel sur les finances publiques locales consacré en grande partie à l'analyse de l'impact de la crise sanitaire sur les budgets locaux. Cette analyse est fondée notamment sur les réponses de collectivités et EPCI à un questionnaire diffusé par la Cour durant l'été 2020, mais s'appuie également sur les estimations formulées en juillet 2020 dans le rapport dit Cazeneuve, élaboré dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre au Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, sur l'impact de la crise sur les finances locales dans un premier fascicule, publié en juin 2020.

Ce rapport devrait mettre en évidence que les collectivités territoriales se sont fortement mobilisées pendant la crise et que l'impact de celle-ci sur leur situation financière se prolongera au-delà de l'année 2020.

Cette mobilisation n'est pas sans conséquences sur leurs équilibres financiers. Les collectivités locales cumulent en effet de lourdes pertes de recettes fiscales et tarifaires et doivent faire face à de nombreuses charges imprévues, très loin de compenser de rares moindres dépenses. Le 20 octobre dernier, c'est-à-dire avant l'annonce du reconfinement, le député Jean-René Cazeneuve a actualisé l'évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les budgets locaux, à savoir 6 milliards d'euros. Le projet de loi de finances actuel pour 2021, ne comprend aucune mesure de compensation favorable aux budgets locaux. L'Etat ne reprend aucune des

recommandations formulées par la Mission Cazeneuve c'est pourquoi la Ville s'associe au plan d'action élaboré avec France Urbaine pour agir face à l'absence de réponse de l'Etat devant la dégradation de la capacité d'autofinancement des collectivités et de leurs groupements, au moment même où la relance exige de soutenir l'économie par la commande publique locale.

II/ La situation financière solide de la Ville permet de préserver l'avenir malgré des marges de manœuvre affectées par la crise

L'exécution budgétaire 2019 de la Ville s'est traduite par de très bons résultats.

La trajectoire de consolidation des grands équilibres s'est poursuivie : amélioration de l'épargne brute et de la capacité de désendettement, recettes dynamiques, charges maîtrisées, niveau d'investissement soutenu. Ce constat positif permet en 2020, à la Ville comme au bloc communal, de ne pas dégrader ses ratios financiers. Cette année de renouvellement des exécutifs locaux correspond aussi à l'entrée dans un nouveau cycle d'investissement avec la définition de priorités renouvelées pour les six prochaines années. La période de confinement sanitaire, en suspendant les chantiers en cours, en semant le doute sur les recettes futures et en entraînant le report du second tour des élections municipales, a perturbé ce processus favorable.

A/ Les Ressources Humaines maîtrisées

Les efforts de maîtrise des effectifs se poursuivent tout en assurant une offre de services publics dense et qualitative.

L'évolution des effectifs a intégré en 2020 la prévision de créations de postes pour notamment l'ouverture d'une médiathèque sur la Commune Associée d'Hellemmes, des redéploiements, ainsi qu'un rattrapage du taux de vacance. A fin 2020, le nombre de postes permanents rémunérés est sensiblement identique à celui de 2016.

Evolution des effectifs - postes permanents rémunérés (postes pourvus en nombre rémunérés et susceptibles d'être rémunérés au 31/12 et postes validés à pourvoir au recrutement) 2014-2020 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4314	4282	4275	4268	4267	4270	4275

Les dépenses concernant les heures supplémentaires devraient s'élever fin 2020 à 2,6 M € soit 0,135 M€ de moins qu'en 2019 (-5 %), écart s'expliquant par le ralentissement des activités dû à la crise sanitaire et à l'effet en particulier du confinement. Une baisse devrait également être constatée fin 2020 comparativement à 2019 en matière de vacations et ce pour les mêmes raisons (dépenses 2020 estimées à 9,7 M€).

Les indemnités versées aux agents concernés au titre d'avantages en nature (logements et véhicules de fonction) atteignaient quant à elles 117.048 € pour Lille-Hellemmes-Lomme en 2019 et se situent à 111.367 € (-5 %) en prévision au 31/12/2020. 780.000 € de « prime Covid » ont aussi été versés aux agents qui ont assuré le maintien du service public, en présentiel, durant la période de confinement du printemps 2020.

B/ Indicateurs financiers 2020 préservés

Les premières tendances du résultat 2020 confirment des indicateurs financiers de la Ville certes en baisse mais préservés

CA prévisionnel 2020 projeté au 1^{er} novembre 2020

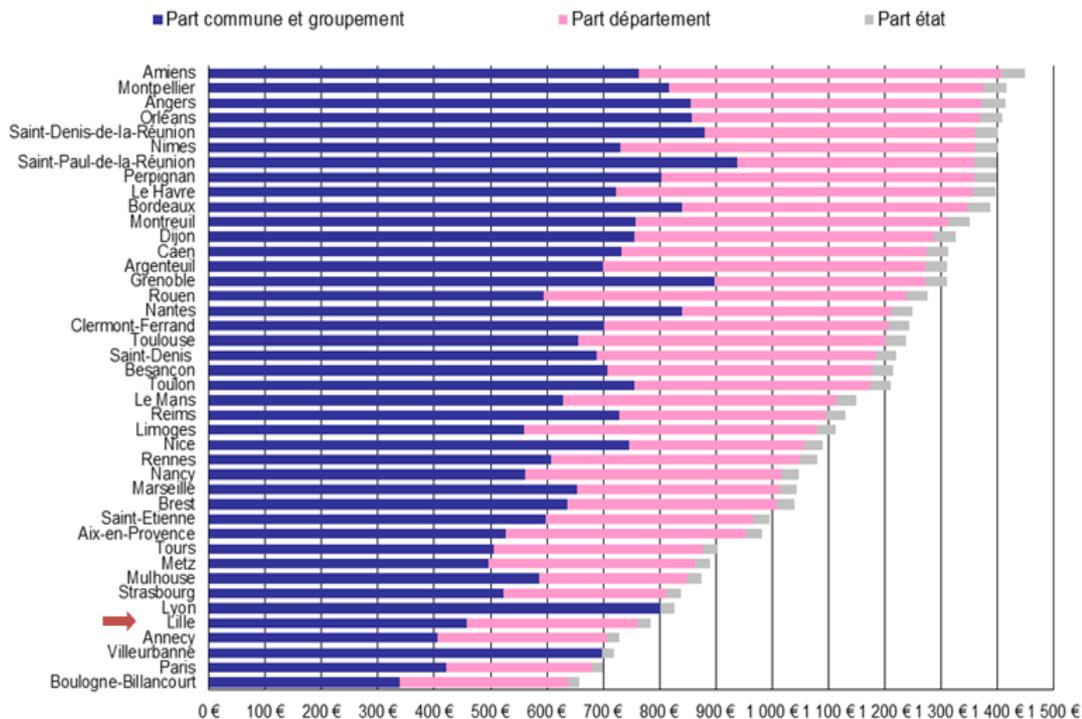
Recettes de fonctionnement (A)	378 M€
Dépenses de fonctionnement CA 2020 (B)	325 M€
Epargne brute (A) – (B)	53 M€
Epargne nette	20 M€
Dépenses d'investissement	50 M€

- **l'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste correcte, autour de 53 M€** contre 78 M€ en 2019 (cessions comprises). L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre **20 M€** (cessions comprises);

Epargne brute	Avec cessions	Sans cessions
2019	78,4 M€	59,5 M€
2020	53,0 M€	44,4 M€

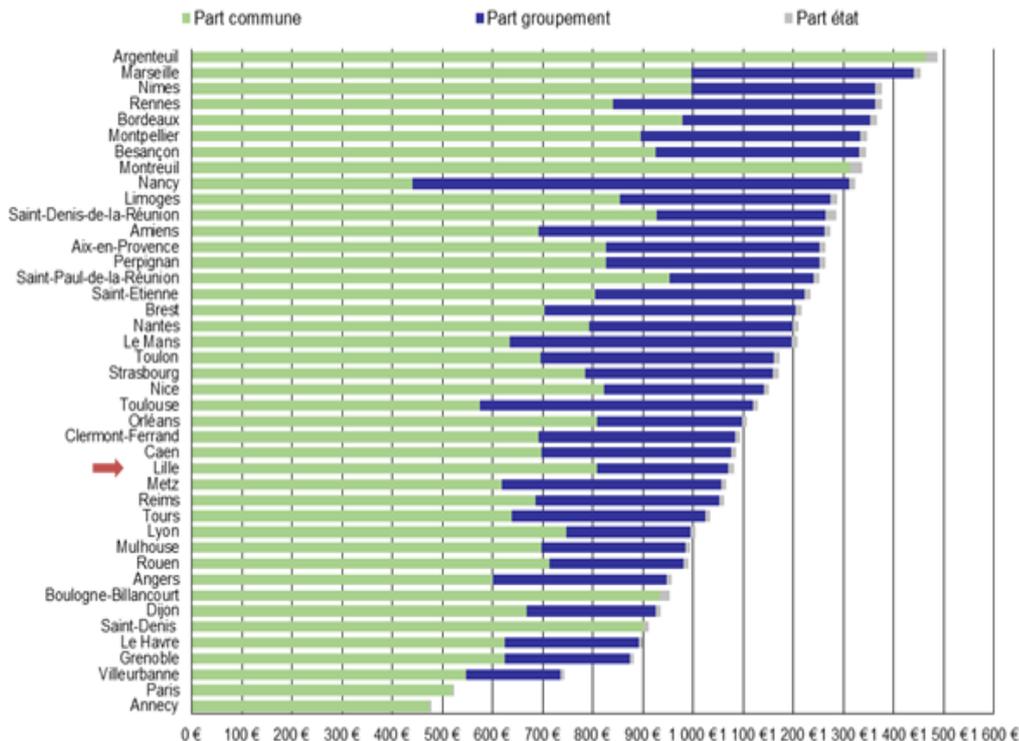
- **les dépenses d'investissement hors dette**, devraient s'établir autour de **50 M€** contre 66,3 M€ en 2019 ;
- **la gestion de la dette reste sécurisée et relativement peu onéreuse**. Son coût total devrait en 2020 approcher 1,77 %, soit une diminution de 0,09 point par rapport à 2019. Le coût de la dette de la Ville était déjà en 2019 plus faible que le coût de la dette de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (1,86 % pour Lille contre 2,07 % pour les communes et EPCI) ;
- **la capacité de désendettement**, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir à **8 ans** en 2020 ;
- **enfin, le niveau de contribution fiscale reste dans la moyenne basse** des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2021, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau qu'en 2020 (source : étude Finances et Stratégies Locales). La Ville se place au 38^{ième} rang en matière de contribution moyenne de taxe foncière et au 28^{ième} rang pour la contribution moyenne de taxe d'habitation.

Contribution de taxe foncière en 2020



Comme le montre l'étude « Finances et stratégies locales », la contribution moyenne de la taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants,) est de 785 €, alors que le montant médian s'élève à 1212 €. La Ville se place donc au 38^{ème} rang (sur 42 villes) dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants.

Contribution de taxe d'habitation en 2020



Quant à la taxe d'habitation, Lille occupe la 28^{ème} place en termes de contribution payée par un ménage ayant deux enfants, soit un montant moyen de 1081 € alors que la contribution médiane est de 1161 €.

Les contributions directes – CA 2020 prévisionnel projeté au 1^{er} novembre et perspectives :

Evolution des contributions directes perçues par la ville de Lille entre 2017 et 2020 en K€

En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévision CA 2020
Contributions directes	156.053,4	158.710,6	161.906,4	164.778,3
<i>dont Taxe d'Habitation (TH)</i>	78.607,5	79.873,0	82.069,4	83.731,4
<i>dont Taxe Foncière bâti (TF)</i>	77.126,6	78.614,5	79.600,9	80.861,6
<i>dont Taxe Foncière Non Bâti</i>	319,4	223,1	236,1	185,2

Au 1^{er} janvier 2021, la réforme de la fiscalité locale entrera en vigueur, avec notamment une redéfinition du panier fiscal de la commune :

- suppression de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale ;
- transfert compensatoire de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour la commune liés au transfert de la part départementale de la TFPB.

Il est rappelé que cette réforme avait été annoncée par l'Etat comme neutre pour les budgets des collectivités (du fait de la compensation générée par le coefficient correcteur). Cependant, s'il elle l'est l'année de la fixation du coefficient correcteur (2021), ce n'est pas le cas sur le moyen et long terme. En effet un écart de ressources se crée du fait du différentiel de dynamisme entre la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière. Pour la Ville de Lille, la Taxe Foncière étant tendanciellement moins dynamique que la Taxe d'Habitation, **le manque à gagner potentiel généré par la réforme a été chiffré à 10 M€ d'ici 2030.**

Le PLF 2021 introduit aussi de nouvelles mesures concernant la fiscalité locale avec la réforme des impôts de production. Pour les communes, l'impact principal concerne la TFPB des établissements industriels. La réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs impôts fonciers (soit un gain estimé de 5 M€ pour les contribuables (dont 3 M€ relatifs à la part communale), gain compensé par l'Etat pour 2021).

Dans le cadre de la réforme, il a également été décidé de rapprocher la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels de celle applicable aux locaux professionnels (ce qui sur la base des deux dernières années d'application du nouveau calcul des locaux professionnels aboutit à freiner le dynamisme des bases de foncier bâti, au détriment des collectivités locales). S'agissant de la part communale, on estime que ce changement de revalorisation a représenté pour les locaux industriels une perte de près de 42 K€ (et 71 K€ toutes institutions bénéficiaires confondues).

La poursuite du désendettement de la Ville

L'encours de la dette totale devrait s'établir en-deçà de **348,3 M€** en 2020, soit une **baisse de 20,5 M€** par rapport à 2019 (368,8M€).

➤ La structure de la dette

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition relativement équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable :

- La part à **taux fixe, de 2015 à 2020**, est passée de **46 % à 56,3 %** de l'encours contracté avec un coût ayant parallèlement baissé de 0,95 point en passant de **3,46 % à 2,51 %**. En **2021**, la part de **la dette à taux fixe** sera encore augmentée en fin de période, à hauteur de **60.4 %**, pour profiter du niveau bas des taux d'intérêt, et pour un coût global de **2,25 %**.
- La part à **taux variable** est quant à elle revenue à un niveau inférieur à celui de 2015 avec **43,7 % en 2020** et une part estimée à **39,6 % pour 2021**. Son coût n'a cessé de baisser au cours de la même période, passant de 1,53 % à 0,95 %.

Au final, il est important de noter que le **coût de la dette baisse en moyenne de -4,45 % au cours de la période 2015-2021**.

Dans ce contexte favorable, et de par sa volonté d'investir largement dans la transition écologique, la Ville souhaite s'engager dans une réflexion sur la souscription à des **prêts verts**. Ces enveloppes vertes, adossées à des prêts classiques proposés par différentes banques, sont exclusivement dédiées au financement de projets à forte valeur environnementale et sociale. Ils garantissent la conformité de l'utilisation des fonds dédiés aux objectifs environnementaux et sociaux de la collectivité.

➤ La gestion de l'encours de dette contracté

La gestion de l'encours de la dette résulte de **l'optimisation pratiquée sur les charges financières** à payer et sur le montant du capital à rembourser.

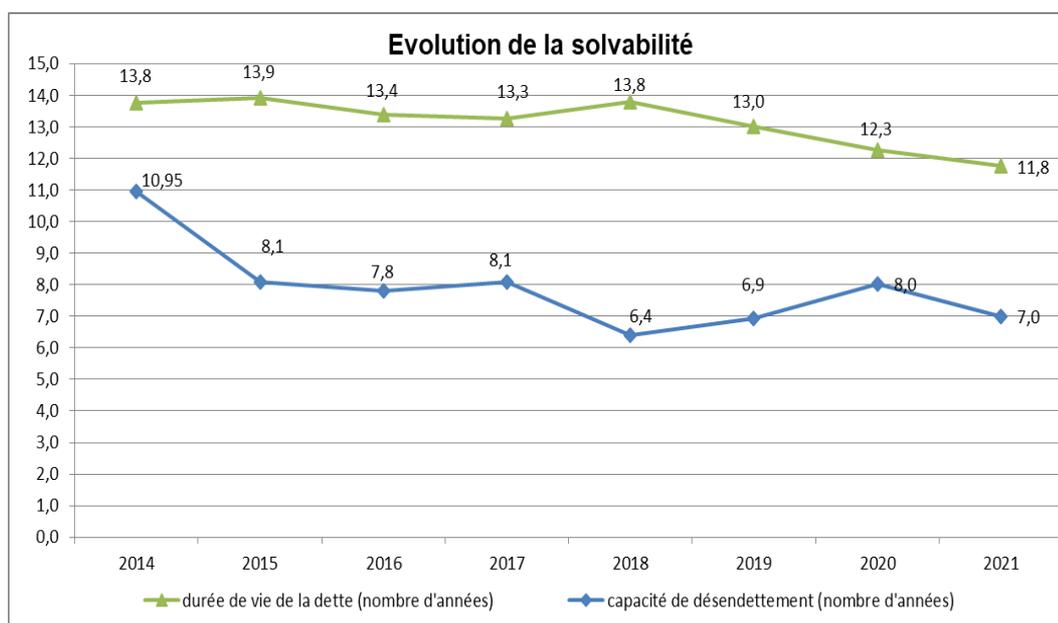
Au total, la dette lilloise s'avère à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2019) :

- Le coût moyen de la dette hors revolving, en incluant les opérations de couverture, est de 1,94 %. Ce coût ressort même à 1,86 % si l'on inclut les emprunts revolving, soit un coût moindre de 0,08 %.
- A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) coûte 2,07 % tandis que celui de l'ensemble des collectivités s'établit à 2,10 %.
- La durée de vie résiduelle de la dette (nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette contractée) est de 12,8 ans pour la Ville de Lille. Elle est non seulement plus courte que celle des communes et des EPCI de même strate (13,4 ans), mais également que celle de l'ensemble des collectivités (13,9 ans).
- La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe quant à elle 100 % de la dette lilloise sur le risque 1A, considéré comme le plus faible au sein de l'intervalle [1A, 6F], contre 97,2 % pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI) et 97,0 % pour l'ensemble des collectivités.

Bien que les données comparées ne soient pas encore disponibles pour 2020, il est permis de penser que ce positionnement restera le même qu'en 2019, partant du principe que la même stratégie de gestion a été adoptée.

Au final, le poids du remboursement du capital de la dette impacte de moins en moins le niveau de l'épargne nette entre 2016 et 2020 puisque celle-ci atteint un niveau conséquent d'au moins 30 M€.

Signe de cette bonne gestion, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette de la Ville en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2014 inférieure à la durée de vie de la dette comme le montre le graphique qui suit. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit **8 ans de capacité de désendettement estimée à fin 2020, à comparer à 12,3 ans de durée de vie de la dette.**



Cette situation financière saine en matière d'endettement et de solvabilité permet de proposer un budget 2021 pour financer les priorités du mandat.

La gestion rigoureuse de la dette les années passées associée à une baisse durable des taux d'intérêt nous permet de recourir plus à l'emprunt pour financer les ambitions du mandat.

III/ Les grands défis du mandat pour une Ville socialement juste et écologiquement forte.

Sans pouvoir présager de la suite de l'impact de la crise sanitaire sur nos ambitions, nous souhaitons poursuivre l'embellissement de notre Ville et surtout sa métamorphose, son amélioration au profit du quotidien des Lilloises et des Lillois.

Notre objectif est de passer de la métamorphose urbaine à la métamorphose paysagère de notre Ville pour la rendre plus apaisée et plus durable.

A/ Nos objectifs du mieux vivre social et écologique

1) Le défi écologique : vers une Ville bas carbone

L'enjeu aujourd'hui est de réduire de 45 % les gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre avant 2050, le plus rapidement possible, la neutralité carbone. Pour y parvenir, de nombreuses actions seront menées et poursuivies en matière d'énergie, de mobilité, de gestion des déchets, d'aménagement paysager et urbain, de nature et de biodiversité.

La métamorphose paysagère a débuté avec la participation des habitants, pour la rue Solférino et la place du Maréchal Leclerc. L'objectif est de végétaliser les axes structurants, les places et entrées de quartiers et d'y réorganiser l'espace public au profit des piétons et des cyclistes et de doter les quartiers d'espaces de détente adaptés à tous les âges de la vie.

Pour améliorer la qualité de l'air, la Ville multiplie les initiatives pour développer les mobilités actives et durables, c'est-à-dire le vélo et la marche. L'ouverture d'une maison des mobilités durables dans le centre-ville est prévue pour apporter aides et conseils pratiques, faciliter les locations et réparations des deux roues.

Des moyens renforcés pour la propreté seront mis en œuvre en investissant dans des engins de nettoyage plus performants et écologiques. La Ville de Lille vise d'autre part à réduire fortement les déchets en multipliant notamment les composteurs collectifs ou de rue ou en déployant des points d'apport volontaire dans les secteurs adaptés.

L'amélioration passera également par l'accélération de la rénovation thermique des bâtiments publics et privés et la poursuite de nouvelles constructions plus que jamais performantes et durables.

Enfin, un haut conseil lillois pour le climat, réunissant élus, experts, associations et habitants doit voir le jour au printemps prochain dans le prolongement de toutes les initiatives partenariales et participatives déjà engagées à Lille au service de la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de toutes ces actions, nous avons décidé d'intégrer pleinement les impératifs climatiques dans toutes nos politiques municipales comme dans tous nos budgets, en impliquant l'ensemble des élus et services. Chaque euro dépensé doit progressivement pouvoir être évalué, débattu et contribuer autant que possible à la transition écologique que nous voulons pour notre territoire. Ce travail sur le budget climatique a vocation à déboucher sur un outil complet d'aide à la décision : c'est au moment de la construction des budgets puis des débats budgétaires, au moment des arbitrages sur les dépenses qui seront effectivement réalisées, que nous avons la possibilité de questionner ces dépenses et de trouver les meilleurs équilibres pour aller vers la transition climatique en continuant de répondre aux enjeux sociaux forts auxquels font face nos collectivités.

2) Le défi social : vers une ville inclusive et bienveillante

La crise sanitaire a exacerbé des inégalités déjà enracinées dans notre pays : inégalités sanitaires, bien sûr, alors que beaucoup de Lillois peinent à pouvoir se faire soigner dans de bonnes conditions faute de moyens suffisants ; inégalités liées au logement ; inégalités scolaires alors que le confinement a accéléré le décrochage de certains jeunes ; inégalités alimentaires ; enfin, inégalités économiques alors que la crise est là et que le chômage frappe les plus fragiles.

Dans cette épreuve collective, notre ville redouble d'effort pour tenir la solidarité et la cohésion des territoires, sans lesquels aucun progrès n'est possible.

Pour cela nous pouvons compter sur un réseau d'associations formidable. Acteurs de la politique de la ville dans nos quartiers populaires, leur capacité d'adaptation, de réactivité et les valeurs qu'elles défendent sont un airbag face aux effets de la crise. Ensemble, nous redéfinissons nos priorités pour préparer l'avenir autour de l'emploi, de la prévention sanitaire, du développement durable, et enfin l'appropriation des espaces publics par les habitants.

Avec cette même ambition de cohésion, nous conforterons sur le mandat nos centres sociaux et maisons de quartier, acteurs majeurs de la solidarité dans notre ville. Quelques objectifs :

- Animation des quartiers et de lieux de vie collective lorsque la crise sanitaire sera terminée ;
- Impulser l'innovation locale, dans le champ social et économique, à l'image du FabLab du Centre social Projet au Faubourg de Béthune ;
- Développer le pouvoir d'agir des habitants avec des locaux de qualité, dont un nouveau local pour le centre social des Bois Blancs ;
- Défendre des priorités fortes : insertion et notamment insertion économique des jeunes, lutte contre l'isolement, solidarité intergénérationnelle, parentalité.

Le CCAS sera plus que jamais l'acteur central de la lutte contre les exclusions dont l'ambition s'incarnera dans la Maison des Solidarités que nous ouvrirons au cours du mandat. Autour d'un futur plan lillois de lutte contre les exclusions, la Ville accentuera encore son intervention pour l'aide alimentaire, le soutien au collectif associatif des maraudeurs, la lutte contre la précarité étudiante, l'accès aux soins grâce notamment à une maison de santé mobile, l'inclusion des personnes en situation de handicap, ou la qualité de l'accueil dans les résidences de notre EHPAD.

Autre levier indispensable de réduction des inégalités, l'éducation, à laquelle une part prioritaire du budget continuera à être affectée. Outre le maintien de l'ensemble des plans d'éducation artistique, d'initiation au sport, au développement durable, au patrimoine, une première tranche du « plan Anglais » va être lancée pour une initiation dès la maternelle. L'action en faveur de l'égalité filles garçons sera renforcée et les séjours hors de la classe pour éveiller la curiosité seront multipliés, dans des lieux culturels mais aussi vers des espaces de nature et avec des activités nouvelles.

La Ville continuera de garantir un tarif de cantine entre 50 centimes et 1€ pour les plus modestes. Cette aide sera suivie en 2021 de la gratuité des fournitures scolaires dont le choix intégrera la dimension environnementale.

Soucieuse encore de valoriser les mobilités douces, la Ville lance l'expérimentation « rues scolaires » dont le principe est de fermer la rue aux véhicules motorisés aux heures d'entrée et de sortie d'écoles.

Elle fait également le choix de multiplier les actions pour consolider les savoirs et favoriser l'épanouissement comme les 2 000 clubs proposés gratuitement sur les temps périscolaires.

Aujourd'hui 76 des 79 cours d'écoles lilloises sont végétalisées. 100 % le seront à la rentrée 2021. Plus de 1250 arbres et arbustes sont déjà plantés dans les cours d'écoles, et une nouvelle campagne est prévue cet automne. Les travaux menés permettent aussi d'installer des jardins potagers ou pédagogiques, des points et collecteurs d'eau, des composteurs... Quasiment une école sur deux dispose d'un jardin pédagogique permettant l'apprentissage du jardinage.

Le sport restera également une priorité. Des parcours santé et chemins de la forme vont se multiplier de même que l'installation dans l'espace public de nouveaux terrains de sport en accès libre et agrès de plein air.

Perspectives en chiffres :

- 100 % de produits bio et/ou locaux dans les écoles et crèches d'ici 2026,
- 100 % de nos écoles seront vertes d'ici 2025 : aujourd'hui 38 écoles lilloises sont déjà labellisées ERD, reconnaissance nationale de leur engagement dans l'éducation à l'environnement et première étape vers des « écoles vertes », une démarche plus ambitieuse déjà en cours pour 9 écoles afin de faire vivre les éco gestes et d'aborder avec les enfants une plus grande diversité de thèmes autour des déchets, de l'énergie, la biodiversité, de la qualité de l'air ou encore de l'éco mobilité. Cette initiative partenariale proactive menée avec les enseignants et les animateurs, soutenus par les structures nature de la ville et les partenaires associatifs sensibilise à la transition écologique et vise à créer une école durable et ouverte sur son environnement,
- +150 places d'accueil pour les tout petits qui s'ajoutent aux 1 540 existantes,
- 1 800 jeunes en service civique sur le territoire pour agir auprès des associations de solidarité, des plus démunis, des aînés et pour promouvoir une transition écologique juste.

3) Le défi du quotidien : une ville qui protège et inspire la confiance

Pour faire de Lille une Ville plus apaisée, au-delà du périmètre sanitaire, il est nécessaire de continuer à s'assurer de moyens efficaces pour lutter contre l'insécurité, pour agir pour une économie responsable, protectrice de l'emploi et pour faciliter la discussion et l'envie d'agir des habitants.

- Faire face à l'insécurité civile :

La sécurité et la tranquillité publique constituent également un axe de priorité pour la Ville. Aux 120 policiers municipaux en poste fin 2020 s'ajouteront 25 nouveaux recrutements dès 2021. Un hôtel de police municipal ouvrira avec un Centre de Supervision Urbaine et 50 caméras seront déployées. La Ville souhaite contribuer avec ses partenaires à résorber durablement les trafics et incivilités dans les quartiers.

- Faire face à la crise sanitaire :

La Ville continuera son engagement sans faille pour lutter contre la propagation de la COVID19 par la mise en œuvre de mesures strictes, certaines plus exigeantes que le protocole sanitaire, notamment dans les écoles, en décalant les horaires d'entrée et de sortie en complément du respect des gestes barrières, de la désinfection des locaux, et de la limitation du brassage des enfants.

Elle poursuivra son action d'accompagnement auprès des plus vulnérables, particulièrement exposés à la pandémie. Dans le contexte actuel de reconfinement, l'Hôtel de Ville et les mairies de quartier restent ouverts et les services d'accueil social, d'état civil et le CCAS continuent d'accueillir le public.

L'ensemble des services sont mobilisés pour garantir la poursuite des missions du service public municipal et restent aux côtés des Lilloises et des Lillois, comme de l'ensemble des acteurs locaux. Pour ce faire, les services municipaux bénéficient de protections sanitaires adaptées à ce contexte inédit. Un équipement numérique adapté a aussi été mis en place. Mi-novembre, le pourcentage de télétravailleurs à la Ville de Lille était de 23 % (12 % avant reconfinement) et de 72 % par rapport au nombre d'agents pouvant télétravailler.

- Agir pour une économie responsable, protectrice de l'emploi :

Le défi passe aussi par la préservation de l'économie locale dans ce contexte de crise et des mesures de restrictions qui en découlent. Le développement de l'accompagnement des entreprises est prévu par la création d'un nouveau pôle d'excellence avec Euraclimat, pour générer de l'emploi, de l'attractivité et de l'expertise sur la question du dérèglement climatique.

Des actions en faveur des commerçants font également partie des priorités municipales en 2021. L'objectif est la préservation d'un commerce indépendant et de qualité à travers notamment le dispositif « Ma boutique à l'essai ». En cette fin 2020, une carte interactive permettant de retrouver les commerces lillois ouverts, proposant de la livraison à domicile et/ou du Click & Collect a été réalisée avec les unions commerçantes et partenaires et est accessible sur le site internet de la Ville ; une cellule municipale d'écoute et d'accompagnement des commerçants dans leurs démarches est aussi activée ; la prolongation du dispositif d'exonération de loyers pour les locaux commerciaux déjà mis en place en mars est aussi envisagée. D'ores et déjà, la municipalité travaille à accompagner les petits commerces dans la préparation du déconfinement à venir, en soutenant notamment leur développement numérique.

En matière d'aides à l'emploi, l'effort est porté sur les jeunes. Leur accompagnement sera renforcé à travers les services civiques, la garantie jeune pour 5000 bénéficiaires ou encore le programme court qui doit permettre à 3000 jeunes de trouver un emploi durable.

Enfin, le soutien au tissu économique local passe aussi par la volonté de la Ville de s'inscrire dans le plan de relance national afin d'accélérer, avec le soutien de l'Etat, la rénovation durable et énergétique des bâtiments, les politiques de mobilité et la métamorphose paysagère de la Ville.

- Favoriser les échanges avec les habitants et agir ensemble

De nombreux et nouveaux moyens seront déployés pour encourager, faciliter et démultiplier la participation des citoyens lillois à la conception et réalisation des projets municipaux, dans la proximité comme à plus grande échelle. Pour cela, la Ville souhaite notamment renforcer le budget participatif en le multipliant par deux, soit 2 M€ chaque année dont 500 000 € réservés aux propositions des enfants.

B/ Des objectifs portés par une stratégie financière soutenable

Ces premières orientations budgétaires du nouveau mandat s'inscrivent dans un contexte de fortes incertitudes liées à la crise sanitaire dont il est encore difficile d'appréhender la durée et les impacts réels. L'exercice 2020 a été bousculé, nous avons été contraints d'agir dans l'urgence et de faire face à des dépenses imprévues notamment pour des achats de protections

tels que les masques, hygiaphones et bornes de gel hydro alcoolique ou encore pour aider les populations les plus fragiles (distribution de paniers repas). Les bons résultats financiers de 2019 ont permis de minimiser l'impact de la crise et d'éviter une situation budgétaire 2020 dégradée. A cela s'ajoute la suspension en 2020 du pacte financier, qui assouplit les conditions d'exercice budgétaire.

Pour relever les différents défis du mandat, la Ville a décidé d'augmenter ses investissements. Cela est rendu possible par sa situation financière.

1) Le contexte

Au préalable, il est à noter, que c'est dans un contexte fort d'incertitudes quant à l'évolution **des recettes et dépenses de fonctionnement** que les données 2021 sont estimées. Ces prévisions seront ajustées d'ici au vote du budget primitif mais traduisent néanmoins l'impact négatif de la crise sanitaire sur les finances de la Ville. L'impact financier en fonctionnement de la crise sanitaire actualisé pour l'année 2020 à fin octobre est estimé négativement à hauteur de près de 22 M€ :

- ◆ La baisse prévisionnelle en matière de recettes s'élève à près de 14 M€, en l'état des mesures d'exonérations délibérées à fin octobre.
- ◆ Les dépenses nouvelles prévisionnelles COVID ont été estimées à près de 8 M€.

Par ailleurs l'encadrement des **dépenses de fonctionnement** prévu par le pacte financier à hauteur de +1,3 % par an pour la période 2018-2020 que la Ville a respecté en 2018 et 2019 a été ajourné pour 2020 en raison de la crise sanitaire. Au moment où est écrit ce rapport, rien n'est prévu dans le PLF 2021 mais la contrainte n'est pas officiellement encore abandonnée.

2) L'évolution des recettes de fonctionnement en 2021

Au regard des discussions budgétaires en cours, de la crise sanitaire et des éléments connus à ce stade, la tendance en matière de recettes devrait être à la baisse de BP à BP, soit environ - 3,5M€ (- 0,9 %). Ces éléments seront affinés d'ici le vote du BP 2021 en fonction notamment de la durée du reconfinement et de son impact estimé.

	BP 2020	BP 2021	EVOLUTION BP 2021/BP 2020	
			En M€	En taux
Total Recettes fonctionnement	382 051 K€	378 590 K€	- 3,46 M€	-0,91%
dont Produits des services et du domaine	30 796 K€	28 970 K€	-1,83 M€	-5,93%
dont Impôts et taxes	235 801 K€	244 106 K€	8,30 M€	3,52%
dont Droits de mutation	12 080 K€	11 000 K€	-1,08 M€	-8,94%
dont Total Dotation Globale de Fonctionnement	61 952 K€	62 751 K€	0,80 M€	1,29%
<i>Dotations Forfaitaires</i>	<i>30 669 K€</i>	<i>30 380 K€</i>	<i>-0,29 M€</i>	<i>-0,94%</i>
<i>Dotations de solidarité urbaine</i>	<i>28 114 K€</i>	<i>29 234 K€</i>	<i>1,12 M€</i>	<i>3,98%</i>
<i>Dotations nationales de Péréquation</i>	<i>3 169 K€</i>	<i>3 137 K€</i>	<i>-0,03 M€</i>	<i>-1,02%</i>
dont Autres produits de gestion courante	41 422 K€	32 764 K€	-8,66 M€	-20,90%
dont participations organismes publiques	12 798 K€	11 421 K€	-1,37M€	-10,80%
dont compensations TH	6 400 K€	0	-6,4M€	-100,00%

3) L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2021

En l'état actuel de la construction du BP 2021, **l'évolution de BP à BP apparaît en hausse de + 1,2 %.**

	BP 2020	BP Prév 2021	EVOLUTION BP 2021/BP 2020	
			En M€	En taux
Total Dépenses fonctionnement	333 146 K€	337 309 K€	4,16 M€	1,2%
dont Charges générales	62 457 K€	65 023 K€	2,57 M€	4,1%
dont Dépenses de Personnel	201 600 K€	204 600 K€	3,00 M€	1,5%
dont Autres charges de gestion courante	61 987 K€	61 273 K€	-0,71 M€	-1,2%
dont Charges financières	7 102 K€	6 413 K€	-0,69 M€	-9,7%

Cette tendance haussière résulte de plusieurs facteurs :

- l'augmentation **des charges générales** de l'ordre de +4 % liée à la crise sanitaire,
- Une évolution qui reste modérée **de la masse salariale** de +1,5 % de BP à BP,
- La **gestion rigoureuse de la dette.**

■ **Une évolution soutenable des dépenses de personnel**

➤ *Evolution*

La prévision pour 2021 est de 204,6 M€ soit une augmentation de +3 M€ et de +1,49 % par rapport au BP 2020 (201,6 M€). Cette hausse résulte essentiellement de l'effet des mesures obligatoires dont la revalorisation des grilles indiciaires, le GVT et une prévision de dépenses en application des nouveaux dispositifs nationaux (indemnité de fin de contrat dite « prime précarité » et indemnité de rupture conventionnelle) pour un total de 3,555 M€.

Par ailleurs est intégrée dans la prévision une provision pour la création de 25 postes de policiers municipaux et le renforcement du dispositif relatif aux emplois d'insertion. Le montant du BP 2021 serait donc supérieur de +3,2 % par rapport à l'estimation du réalisé 2020. En réalisé, les dépenses de personnel en 2020 sont estimées inférieures au réalisé 2019, en raison des effets de la crise sanitaire (ralentissement de certaines activités, fort taux de vacance des postes, etc.)

La moyenne des taux d'évolution des réalisés sur les 4 années 2018-2019-2020 -2021 serait de + 1,28 %. **Cet indicateur témoigne d'une maîtrise des dépenses liées à la masse salariale et d'une gestion pertinente des effectifs.**

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, les informations relatives aux dépenses de personnel, à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle des effectifs sont détaillées ci-dessous.

➤ Répartition des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel devraient s'élever en 2021 à 204,6 M€ répartis comme suit :

Montant et évolution des dépenses de personnel

Masse salariale M€	2020*	2021	Différence 2021/2020	% Evolution prévisionnelle
Dont traitement indiciaire	100,025 M€	103,23 M€	3,20 M€	3,2 %
Dont régime indemnitaire	29,68 M€	30,62 M€	0,94 M€	3,2 %
Dont cotisations patronales	54,9M€	56,65 M€	1.75 M€	3,2 %
Dont NBI	2,31 M€	2,38 M€	0,07 M€	3,2 %

* réalisé prévisionnel à noter le caractère très atypique des résultats de l'année 2020 qui ne sont pas encore stabilisés eu égard aux impacts de la crise sanitaire

La durée annuelle du temps de travail reste en 2021, pour un-e agent-e à temps plein, de 1 519 heures, conformément au contrat de solidarité conclu entre la Ville et l'Etat le 30/11/1981.

➤ La structure des effectifs

Fin 2021 et en tenant compte des prévisions de créations de postes détaillées ci-dessus, les effectifs de la collectivité devraient atteindre **4 300 postes permanents** rémunérés. Ces effectifs se décomposent en une répartition prévisionnelle de :

- **4 124 fonctionnaires** (titulaires) et **176 contractuels** (non titulaires),
 - **55,85 % de femmes, 44,15 % d'hommes.**
- une répartition **prévisionnelle** par filière, par catégorie et par statut comme suit :

Projection 2021 Lille Hellemmes Lomme par FILIERE :		
ADMINISTRATIVE	1 230	28.60 %
ANIMATION	340	7.91 %
CULTURELLE	435	10,12 %
MEDICO SOCIALE	358	8.33 %
POLICE	165	3,84 %
SPORTIVE	90	2,09 %
TECHNIQUE	1 682	39,12 %
	4 300	100,00%

Par CATEGORIE		
A	718	16,69 %
B	716	16,66 %
C	2 866	66,65 %
	4 300	100,00%

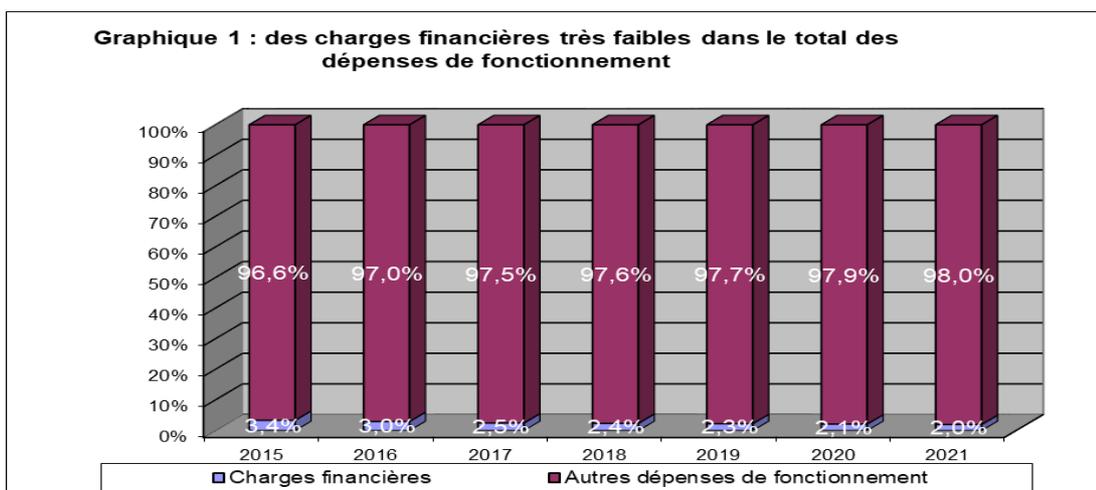
Par STATUT		
	4124 tit.	95,91 %
tit.	NNon 176	4,09 %
	4 300	100,00%

➤ **L'évolution prévisionnelle des effectifs (postes permanents 2020-2021)**

2020	2021
4 275	4 300

■ **La baisse des charges financières**

La gestion rigoureuse de la dette devrait se traduire par une diminution moyenne des charges financières autour de **-5,8 %** au cours de la période 2015-2021. Leur part dans les dépenses de fonctionnement est située entre 2,0 % et 3,5 %, elles ont peu d'incidence sur le niveau de ces dépenses (cf. graphique 1 ci-dessous).



Il est à noter que la prévision des échéances de la dette pour l'année 2021 repose sur le fait que les index monétaires sur lesquels sont basés notre dette à taux variable ne remontent pas. L'Euribor 12M pourrait ne retrouver un niveau positif qu'à la fin de l'année 2026. En effet, selon la politique monétaire menée actuellement par la BCE les taux d'intérêt directs resteront à 0 % ou même négatifs au moins jusqu'à la fin de l'année 2023.

■ **Le maintien d'un fort soutien aux associations**

Face à la fragilisation du secteur associatif durant cette crise sanitaire, la Ville a maintenu en 2020 toutes les subventions prévues ou votées même quand les activités concernées n'ont pas eu lieu. Pour aller plus loin le conseil municipal a voté dès juin un fonds exceptionnel d'aide au secteur associatif (caritatif, sportif, culturel...) pour un montant d'un million d'euros, versés en plusieurs étapes, en lien avec la Fondation de Lille ou directement par la ville. Il s'agit d'une mesure puissante de soutien prise pour le tissu local par la Ville seule. En cette fin 2020, plusieurs événements associatifs sont annulés en présentiel mais la Ville poursuit son soutien via la Maison des associations qui continue à accompagner tous les partenaires associatifs qui le souhaitent. Forte d'un tissu associatif de plus de 1 100 acteurs, la Ville de Lille réaffirme pour 2021 ainsi son engagement aux côtés des bénévoles et salariés associatifs qui œuvrent au quotidien pour les Lillois, Lommois et Hellemmois.

4) Une augmentation programmée des investissements

Conformément à l'objectif du mandat de faire de Lille une référence nationale du mieux vivre social et écologique, la Ville va augmenter ses investissements tout en maintenant une situation financière soutenable. Cette augmentation intègre les engagements du programme municipal ainsi que l'accélération et/ou l'amplification de certains projets espérée et présentée en lien avec le plan de relance annoncé par l'Etat. Chiffré à plus de 65 M€, le plan de relance lillois s'articule ainsi autour de la métamorphose paysagère et de la transition écologique, portée en particulier par l'efficacité énergétique, la rénovation environnementale des bâtiments et le soutien aux mobilités durables.

■ **Programmation des investissements**

Le mandat 2008-2014 a été particulièrement bâtisseur, avec une moyenne de 90 M€ par an réalisés. Comme cela avait été annoncé, la moyenne annuelle du mandat 2014-2020 a été inférieure, s'établissant à près de 70,3 M€.

Le mandat 2020-2026 qui débute verra une augmentation sensible des dépenses d'investissement. C'est la condition pour relever le défi du mieux-vivre écologique et social, pour que Lille soit une ville durable et solidaire allant le plus vite possible vers la neutralité carbone et pour soutenir, dans un contexte inédit de crise sanitaire, nos acteurs économiques et sociaux.

En M€	Moyenne annuelle 2008-2014	Moyenne prévisionnelle annuelle 2014-2020	Moyenne prévisionnelle annuelle 2021-2023
Dépenses d'investissement réalisées	90 M€	70,3 M€	80 M€

A fin 2020, avec un encours de dette qui pourrait atteindre 348,3 M€ et un montant prévisionnel de **50 M€** de dépenses, l'épargne nette devrait s'élever à plus de 31 M€ en fin d'exercice (cessions comprises) ou 22 M€ hors cessions.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, en dépenses et en recettes, comme l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne pouvant en résulter à fin 2021 sont présentées ci-dessous.

Le montant des engagements pluriannuels **2021-2023** devrait s'établir à **285,9M€**.

	2021	2022	2023
Engagements pluriannuels (autorisations budgétaires) (crédits de paiement sur l'année)	91,3 M€	94,3 M€	100,3 M€
Financement des engagements prévisionnels (autorisations budgétaires) (emprunts et subventions d'investissement)	54 M€	56 M€	60 M€

■ Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement

Ces investissements seront répartis par politiques publiques conformément aux priorités du mandat.

POLITIQUES PUBLIQUES (en M€)	2021/2023
METAMORPHOSE PAYSAGERE	60,1 M€
PATRIMOINE	53,8 M€
<i>dont Bâtiments historiques</i>	<i>10,5 M€</i>
ENFANCE EDUCATION	44,6 M€
SPORTS	28,8 M€
RENOVATION ENVIRONNEMENTALE	28,8 M€
CULTURE	21,8 M€
PROXIMITE ET SOLIDARITE	19,5 M€
RESSOURCES ET MOYENS	15,5 M€
HABITAT	12,8 M€
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	0,2 M€
TOTAL GENERAL	285,9 M€

■ Les politiques publiques 2021 en investissement

POLITIQUES PUBLIQUES (en M€)	2021
METAMORPHOSE PAYSAGERE	21,1 M€
PATRIMOINE	17 M€
<i>dont Bâtiments historiques</i>	<i>5M€</i>
ENFANCE EDUCATION	15,5 M€
SPORTS	8,4 M€
RENOVATION ENVIRONNEMENTALE	7,6 M€
CULTURE	6,2 M€
PROXIMITE ET SOLIDARITE	6,2 M€
RESSOURCES ET MOYENS	4,9 M€
HABITAT	4,3 M€
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	0,1 M€
TOTAL GENERAL	91,3 M€

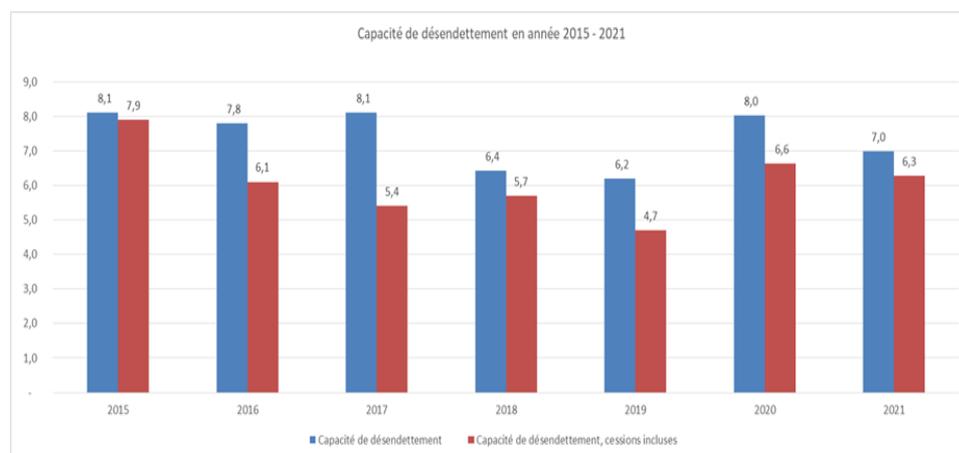
Ces investissements permettraient par exemple de financer :

- Pour la métamorphose paysagère : création et requalification de parcs et jardins (nouveau jardin Bailleul-Van Dyck à Wazemmes, étude sur le jardin des Plantes, nouveau jardin partagé rue de Rivoli à Fives, ...), plantations dans le cadre « plan 20 000 arbres », apaisement et végétalisation de la voirie (rue Solférino, place du Maréchal Leclerc, rue du Molinel, ...), pose d'arceaux vélos et de vélo-box supplémentaires...

- Pour la rénovation environnementale : gros travaux d'isolation et d'amélioration dans les écoles Thierry Launay (Lille-Moulins), Brossolette (Bois-Blancs), Kergomard (Lille-Moulins), Philippe de Comines (Lille-Moulins), sur la toiture de la Maison des Associations, à la Fabrique du Sud, à la Mairie de Quartier de Wazemmes ; montée en charge du fonds intracting (économies d'énergie et éclairage) ; étude pour la rénovation du groupe scolaire Moulin Pergaud Florian (Lille Sud)...
- Pour le patrimoine historique : lourds travaux de réfection de l'église Saint Pierre-Saint Paul (Wazemmes) et de l'église Saint Michel (Lille-Centre)...
- Pour l'accessibilité de nos services publics aux personnes en situation de handicap : intervention sur une quinzaine de bâtiments municipaux accueillant du public...
- Pour l'enfance et l'éducation : extension du groupe scolaire Montessori (Bois Blancs), construction du groupe scolaire Porte de Valenciennes (Moulins), lancement des travaux de la crèche Concorde et des études pour la médiathèque (Faubourg de Béthune), poursuite de l'équipement des écoles en matériel numérique et de la débétonisation des cours...
- Pour le sport : poursuite des travaux de la salle de sports Saint-Sauveur, réfection des modules intérieurs de la Halle de glisse, vestiaires du Stade Adolphe Max...
- Pour la culture : avancement du Trinum (pôle des arts et cultures numériques) à Lomme et de la médiathèque d'Hellemmes, lancement des travaux pour la rénovation du Musée Histoire Naturelle, lancement de la restauration de la façade du Théâtre Sébastopol...

■ Prospective endettement 2021

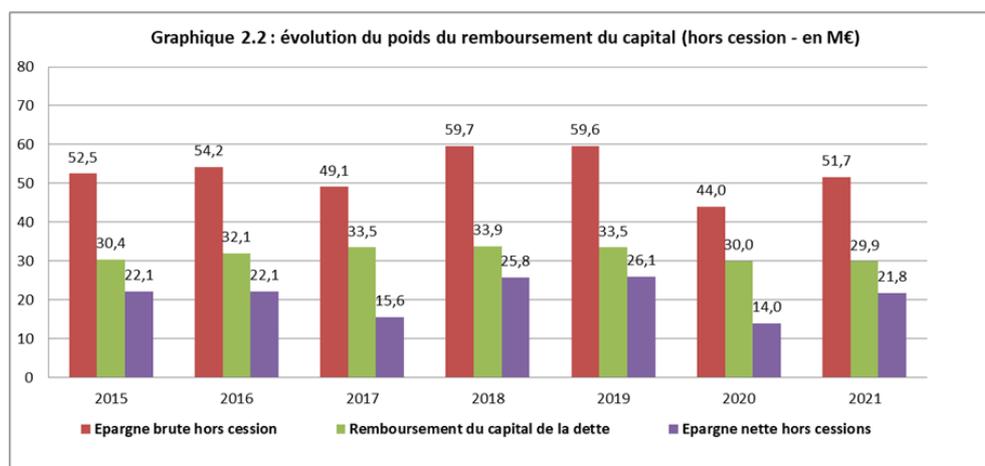
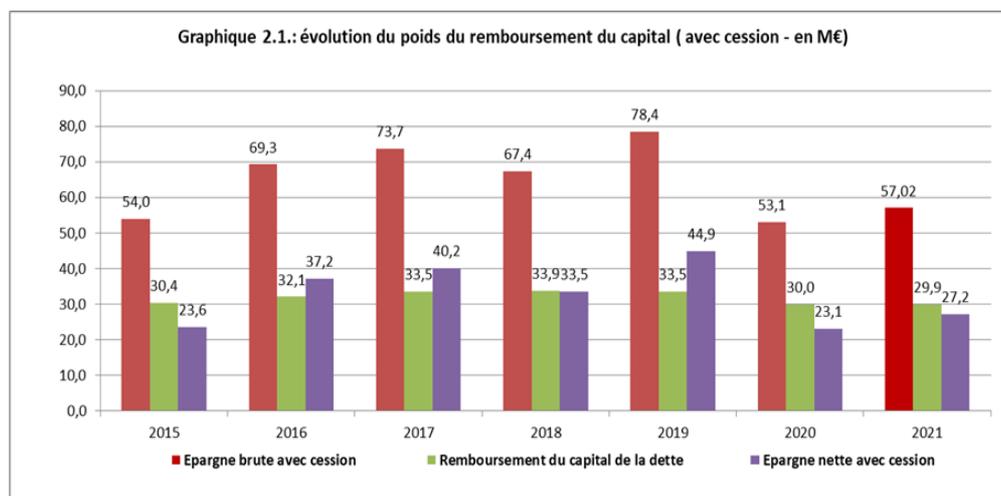
Pour soutenir ces investissements et préserver une situation financière saine, **la capacité de désendettement de la Ville est en moyenne, depuis 2015, inférieure à 9 ans**. La capacité de désendettement de la Ville de Lille devrait s'établir autour de **7 ans** en 2021, restant bien en-deçà du plafond des 12 années retenu dans le cadre du pacte financier conclu avec l'Etat. Cela témoigne d'une gestion vertueuse.



En 2021, il est prévu une hausse des dépenses d'investissement par rapport à 2020. Cette hausse sera financée notamment par le recours à l'emprunt. Le recours à un supplément

d'endettement est permis d'une part par la gestion rigoureuse des années passées, comme, cela a été souligné ci-dessus; d'autre part par des taux d'intérêt très bas qui permettent d'avoir des frais financiers très faibles et de ne pas grever l'épargne de la collectivité. Ainsi, le montant de l'encours de la dette totale en 2021 (355,9 M€) devrait augmenter de 2,2 % par rapport à celui de l'année 2020 (348,3 M€).

Le remboursement du capital de la dette sera toujours couvert par l'épargne brute (avec cessions ou hors cessions), conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



* * *

En synthèse, le budget 2021 veillera à préserver les grands équilibres financiers malgré la crise profonde que traverse notre pays et les incertitudes quant à sa durée et son impact sur les Lillois, Lommois et Hellemmois. En effet, différentes hypothèses ont été posées afin d'anticiper les effets et mettre en place un plan d'action qui nous permette de réagir de façon pertinente aux aléas tout en mettant en œuvre nos engagements.

Comme nous l'avons précisé précédemment, les orientations budgétaires 2021 visent à relever plusieurs défis afin de faire face à une crise qui dépasse le seul domaine sanitaire. Elle nous contraint à faire face aussi aux conséquences économiques, sociales, sécuritaires et démocratiques d'un véritable bouleversement des vies quotidiennes de chacun.

La Ville de Lille mettra tout en œuvre pour permettre une relance en faveur de la transition écologique et la cohésion sociale afin de soutenir tous les habitants, quelle que soit leur situation, à traverser au mieux cette période difficile.

2021 sera marquée par cet effort collectif au profit de chacun. La crise sanitaire a en effet mis en lumière le besoin prégnant du lien social et solidaire et a renforcé les inégalités au détriment des plus vulnérables, notamment dans le domaine de la santé et du soin, s'agissant de la perte d'emploi ou encore des inquiétudes profondes face au dérèglement climatique.

Il importe de mobiliser les moyens et l'ambition qui sont les nôtres pour soutenir les plus vulnérables et préparer concrètement notre mutation vers une ville bas carbone, solidaire et collectivement résiliente.

En accord avec la :

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission des Finances, de l'Economie, de l'Emploi et de l'Administration Générale	02/12/20

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Affichée en Mairie le 14/12/20

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20201211-187639A-BF-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 15/12/20

Prend acte

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Budget

Marion GAUTIER